



## Infos pratiques

Ce mécénat se formalise par un bulletin de souscription qualifiant le don. Nous vous donnons alors un reçu fiscal (*cerfa n°11580\*03*), que vous joindrez à votre déclaration de revenu de l'année en cours. La déduction d'impôts est réalisée par l'administration fiscale.

## Pour nous faire un don

Merci de remplir le bulletin et de le retourner par courrier à l'adresse suivante :

**Association Poly Sons**

*La Maurelle*

*12400 SAINT-AFFRIQUE*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

Montant du don : ..... €

*par chèque, libellé à l'ordre de « Poly Sons »*

*Un reçu fiscal vous sera ensuite envoyé par courrier à l'adresse que vous nous avez indiqué.*

**P**oly Sons est une association basée à Saint-Affrique dans l'Aveyron qui propose des évènements culturels éclectiques (musiques actuelles, cirque, spectacles...).

Notre action vise également à soutenir les pratiques artistiques liées au spectacle vivant, à faciliter l'organisation d'évènements portés par d'autres, à créer des réseaux ainsi qu'à structurer l'activité culturelle à différentes échelles territoriales.

À l'heure où les territoires ruraux doivent définir leur identité, nous défendons la place d'une culture vivante : importante pour vivre ensemble, se rencontrer, se divertir mais également s'interroger et s'ouvrir aux questions sensibles que posent les artistes. L'art et la culture ne vont pas sauver le monde, mais contribuent quand même à le rendre meilleur !

Si notre projet vous parle, vous pouvez nous soutenir tout en bénéficiant d'une réduction de votre impôt car Poly Sons est reconnue d'intérêt général.

## Nous soutenir pourquoi?

Aujourd'hui Poly Sons a besoin de renouveler son matériel son et lumière mais a aussi l'opportunité de créer une salle de spectacle itinérante avec le chapiteau dont elle a la gestion.

**Nous faisons appel à votre soutien pour investir dans :**

- \* un véhicule (camion VL) ;
- \* du matériel son et lumière ;
- \* un local de stockage et d'entretien.

Poly Sons agit en lien avec d'autres acteurs culturels du territoire à travers des soutiens techniques et logistiques. Ces investissements permettront de développer encore ces coopérations.

Le chapiteau équipé donnera plus d'autonomie à l'association dans son action. Elle pourra :

- \* proposer avec moins de contraintes sa programmation de concerts et spectacles ;
- \* construire plus d'actions culturelles avec les structures éducatives ;
- \* ou encore mettre à disposition un lieu de création pour les artistes.

**En acquérant cette autonomie, l'objectif est de continuer à créer plus de dynamique culturelle dans nos territoires ruraux !**

## Comment soutenir ce projet?

Poly Sons fait un appel au mécénat. Être mécène, c'est apporter un soutien financier ou matériel à une activité reconnue d'intérêt général.

- \* Le **mécénat financier** correspond à un don en numéraire.
- \* Le **mécénat en nature** valorise votre apport en nature (sur facture) : don de biens et de marchandises, mise à disposition de moyens matériels, de locaux...

**Vos dons nous permettent :**

- \* d'acquérir l'autonomie nécessaire pour assurer la réalisation de ce projet original et ambitieux ;
- \* de diversifier, et sécuriser nos ressources financières, pour consolider ce projet.

En soutenant notre association, 66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu. Par exemple :

Vous faites un don de :	Vous déduisez de vos impôts :	Cela vous a coûté :
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
500 €	330€	170 €
1000 €	660 €	340 €

*Cette réduction fiscale est valable pour les foyers fiscaux français, le don doit se faire dans la limite de 20% de votre revenu imposable.*

**Le petit plus !**

Le mécénat vaut **adhésion pour l'année en cours**. Vous aurez accès à tous les spectacles et concerts de l'année au tarif réduit !

Vous pourrez suivre les actions menées en participant à l'Assemblée Générale.

